

Économie bleue à La Réunion : des activités en hausse et à forte valeur ajoutée

Insee Analyses La Réunion • n° 75 • Octobre 2022



L'économie bleue se situe au cœur des stratégies maritimes de l'Union européenne, de la France et de la Commission de l'océan Indien. En 2018, à La Réunion, l'économie bleue emploie 10 000 personnes, soit 3,4 % de l'emploi total. Près de 7 emplois sur 10 relèvent du tourisme littoral, une part plus élevée que dans les régions littorales de métropole. Les emplois dans le transport maritime sont également plus fréquents sur l'île, du fait du Grand Port Maritime de La Réunion, premier port de l'Outre-mer. Avec une croissance moyenne de 4,5 % par an entre 2012 et 2018, l'emploi que génère l'économie bleue progresse trois fois plus vite que l'emploi régional. Cette croissance s'appuie en grande partie sur le tourisme littoral, et dans une moindre mesure sur le transport maritime et la pêche australe.

L'économie bleue est également créatrice de richesses : en 2018, elle génère 485 millions d'euros de valeur ajoutée, soit 2,6 % du produit intérieur brut de l'île. Le secteur des produits de la mer est le plus productif grâce à la pêche australe, activité à forte valeur ajoutée pratiquée dans les Terres australes et antarctiques françaises. Il est suivi par les transports maritimes et l'intervention publique.

L'économie bleue regroupe tout ce qui, de près ou de loin, a trait aux activités maritimes et aquatiques. Elle regroupe ainsi une très grande variété d'activités, telles que le transport maritime, la pêche, la protection de l'environnement littoral et marin, le tourisme littoral, la défense, la recherche ou tous les services liés ► **Pour comprendre.**

L'économie bleue, un enjeu stratégique pour La Réunion

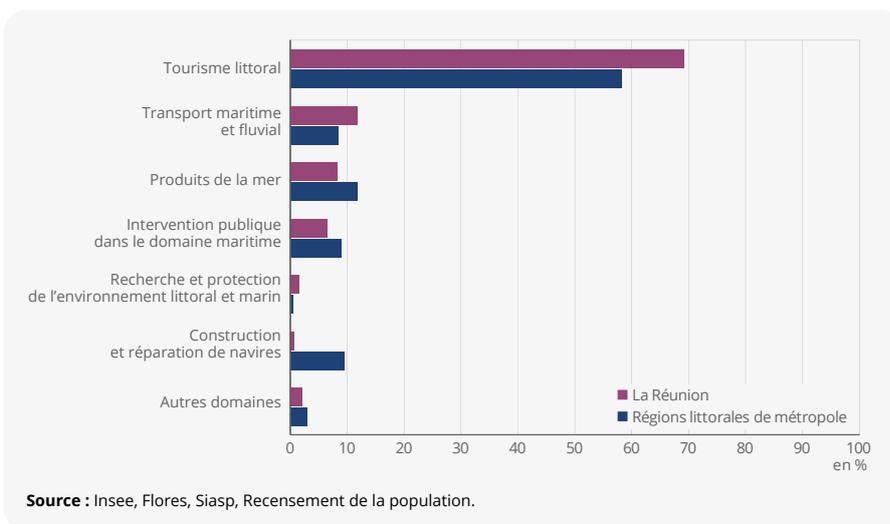
Pour une île comme La Réunion, la place de l'économie bleue et son potentiel de développement revêtent une importance particulière. L'île bénéficie d'une zone économique exclusive (ZEE) importante (330 000 km²), source de richesses. Aussi, l'ensemble des captures de pêche effectuées dans les Terres australes et antarctiques françaises sont débarquées à La Réunion : l'île profite donc également de la ZEE des

îles australes qui s'étend sur 1,6 million de km², une superficie proche de celle de la mer Méditerranée.

L'économie bleue se situe au cœur des stratégies maritimes de l'Union

européenne, de la France, de la Région Réunion mais aussi de la Commission de l'océan Indien (COI), qui a d'ailleurs adopté en mai 2021 un [plan d'action régional pour l'économie bleue](#). Ces stratégies visent

► 1. Répartition des emplois de l'économie bleue par domaine en 2018



En partenariat avec :



Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Région Réunion.

une « économie bleue durable ». Son développement doit ainsi respecter l'un des objectifs de développement durable définis par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030, qui est de conserver et d'exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines. La mise en place d'un conseil maritime ultramarin en 2016 à l'échelle du bassin sud océan Indien et de l'Institut bleu en 2019 participe à cette démarche environnementale, tout en visant à développer une économie bleue encore émergente.

L'économie bleue : 3 % de l'emploi et de la valeur ajoutée de l'île

En 2018, à La Réunion, l'économie bleue mobilise près de 10 000 personnes, soit 3,4 % de l'emploi régional. Cette part est légèrement plus élevée qu'en moyenne dans les régions littorales de France métropolitaine (3,0 %), mais moindre que dans les autres Outre-mer français. L'économie bleue génère une valeur ajoutée évaluée à 485 millions d'euros sur l'île, soit 2,6 % du produit intérieur brut. En ne prenant en compte que les activités relevant du secteur privé, elle pèse pour 4,4 % de la valeur ajoutée marchande et 5 % de l'emploi marchand.

À La Réunion, le tourisme littoral est prépondérant : il regroupe 69 % des emplois de l'économie bleue, contre 58 % dans les régions littorales de l'Hexagone ► **figure 1**. Le transport maritime pèse également davantage dans l'économie bleue de l'île, en lien avec l'importance du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMLR), premier port de l'Outre-mer et quatrième port français pour les conteneurs [Creignou, 2019]. Le GPMLR constitue ainsi la porte d'entrée de la quasi-totalité des approvisionnements de l'île. Le transport et les activités maritimes de loisir sont néanmoins moins développés qu'aux Antilles, du fait d'une activité touristique et de croisière moins développée et d'une géographie maritime plus contraignante, avec un linéaire côtier plus réduit et un nombre de sites de mouillages ou de baies plus limité.

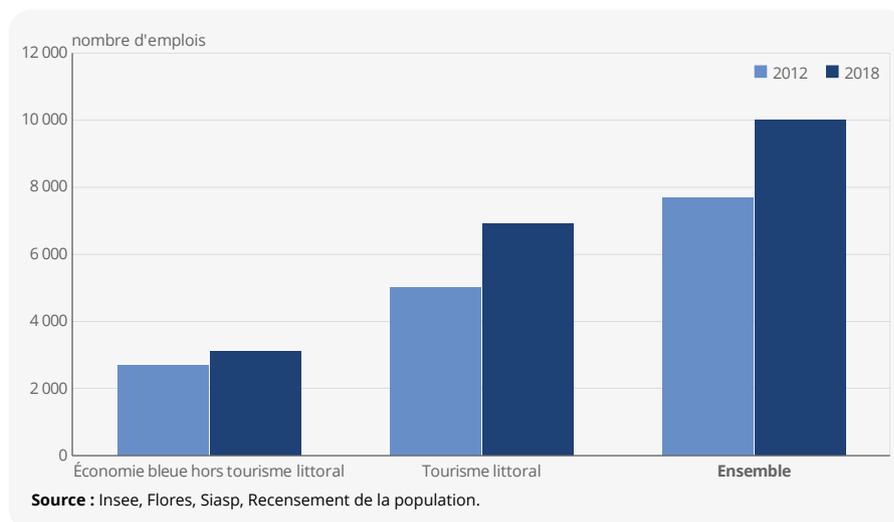
Le domaine des produits de la mer (pêche, aquaculture, commerce des produits de la mer notamment) pèse également un peu moins que dans les autres régions de l'Hexagone. Mais c'est surtout la construction et la réparation de navires qui est très peu présente à La Réunion en 2018, alors que ce secteur représente 9 % des emplois maritimes des régions littorales de l'Hexagone. Cependant, ce secteur se développe, notamment grâce à l'installation en 2018 d'une entreprise de chantier naval de premier plan national et de perspectives d'aménagement à court et moyen termes prometteuses (aire de carénage, renouvellement de la flotte de pêche).

Une forte croissance des emplois dans l'économie bleue entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, à La Réunion, l'emploi dans les activités relevant de l'économie bleue augmente fortement : + 2 300 emplois sur la période, soit + 4,5 % par an en moyenne ► **figure 2**. Cette croissance est trois fois plus élevée que celle de l'emploi total (+ 1,6 %). Cette hausse est largement soutenue par le tourisme littoral, qui porte 80 % des créations d'emplois de l'économie bleue sur la période. La forte hausse du nombre de touristes extérieurs explique en grande partie celle des emplois touristiques [Ah-Son, 2020] : leur nombre est passé de 420 300 en 2010 à 507 600 en 2017 (+ 21 %). Ces nouveaux visiteurs, même s'ils ne sont pas tous orientés vers le tourisme balnéaire, génèrent des besoins croissants. Le tourisme littoral a pu également se développer sur la période grâce aux résidents, dont la hausse du niveau de vie favorise une diversification de leur consommation et les amène à se tourner davantage qu'avant vers des activités touristiques. L'hébergement-restauration et le commerce, qui totalisent les deux tiers des emplois du tourisme littoral, sont ainsi les premiers bénéficiaires de cet accroissement du tourisme balnéaire. En dépit du risque requin, les activités récréatives et de loisirs (promenades en mer, sports aquatiques, pêche de loisir, etc.), qui représentent 11 % des emplois touristiques maritimes, tirent également leur épingle du jeu.

Le transport maritime constitue le deuxième moteur de l'emploi de l'économie bleue sur la période. L'emploi dans ce secteur croît au rythme annuel moyen de 7 % entre 2012 et 2018. Cette forte hausse résulte notamment d'investissements liés à la mise en œuvre, de 2014 à 2018, du projet stratégique du Grand Port Maritime de La Réunion. C'est ainsi que l'activité de transbordement s'est sensiblement développée, créant de nombreux emplois.

► 2. Évolution de l'emploi de l'économie bleue entre 2012 et 2018 à La Réunion



Dans le même temps, l'emploi se maintient dans le secteur des produits de la mer. La baisse du nombre de non-salariés dans la pêche artisanale et côtière est en effet compensée par une hausse de l'emploi salarié dans la pêche australe, aux moyens humains et capitalistiques plus importants. En 2017, les sept armateurs concernés par la pêche à la légine et à la langouste mobilisent ainsi 350 salariés en équivalent temps plein pour leur activité de pêche australe, soit 40 de plus qu'en 2014 et 80 de plus que dix ans plus tôt [Creignou, 2019].

En phase avec cette forte dynamique de l'emploi, la valeur ajoutée de l'économie bleue augmente chaque année de 4,3 % en moyenne entre 2012 et 2018, soit une croissance près de deux fois supérieure à celle de l'ensemble de l'économie réunionnaise sur la période. Le tourisme littoral, le transport maritime et la pêche en sont les principaux moteurs.

Des créations de richesse très variables selon les activités

Hors tourisme littoral, le tissu productif de l'économie bleue est constitué de 490 établissements employeurs. Il est très concentré : 1 % des établissements emploient 31 % des salariés et génèrent 37 % de la valeur ajoutée. La valeur ajoutée générée par ces entreprises est très variable selon le secteur d'activité. Elle culmine dans le secteur de la pêche (142 000 € de valeur ajoutée par emploi salarié) ► **figure 3**. En effet, la pêche australe génère une forte valeur ajoutée ; il s'agit du premier secteur exportateur de La Réunion en 2020 avec 72 millions d'euros exportés, principalement vers le Japon et les États-Unis. C'est aussi le segment prépondérant de la pêche réunionnaise : il représente 95 % de la valeur ajoutée créée dans le secteur de la pêche sur le territoire, tandis

que les pêches au large et côtière ne pèsent respectivement que 2 % et 3 %.

De même, hors tourisme, le transport maritime crée à lui seul 40 % de la valeur ajoutée de l'économie bleue, alors qu'il ne représente que 14 % des établissements et 38 % des emplois. La productivité dans la manutention portuaire est très forte : avec 102 000 € de valeur ajoutée créée par emploi salarié en moyenne, le domaine du transport maritime se situe ainsi, comme celui de la pêche, nettement au-dessus de la moyenne de 60 000 € de valeur ajoutée créée par emploi salarié dans l'ensemble du secteur marchand à La Réunion. En comparaison, la valeur ajoutée par emploi salarié est nettement plus faible dans le secteur du tourisme littoral (41 500 €).

Des métiers très divers

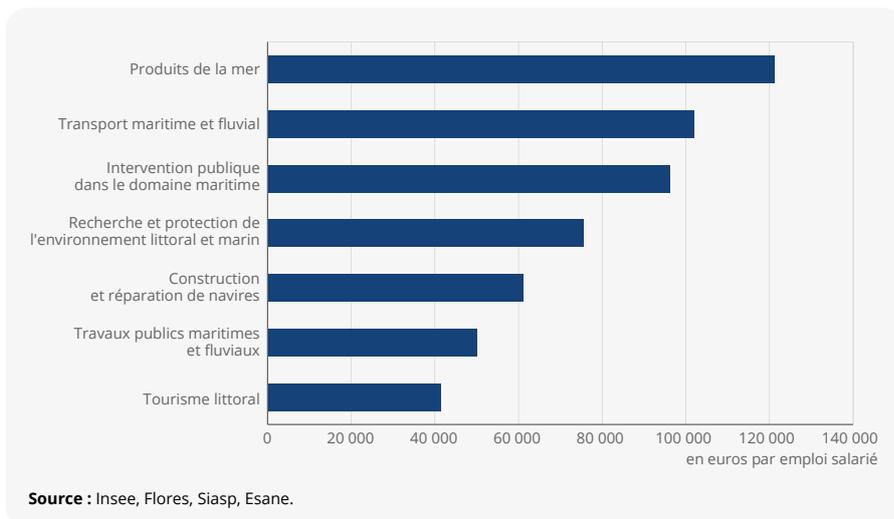
Les métiers exercés dans les différents secteurs de l'économie bleue sont variés. Le transport maritime et la pêche australe emploient très majoritairement des ouvriers (62 %), tandis que le tourisme littoral mobilise principalement des employés (67 %). De son côté, le domaine de l'intervention publique offre surtout des emplois de cadres et professions intermédiaires.

Le nombre d'ouvriers et de cadres dans l'économie bleue augmente sensiblement sur la décennie écoulée avec le développement du complexe portuaire. En particulier, les métiers de dockers, de matelots de la marine marchande, de mécaniciens qualifiés de maintenance ou de cadres de l'exploitation des transports se développent : leur nombre augmente de 70 % entre 2012 et 2018.

Six salariés sur dix sont des hommes

Dans l'économie bleue, 61 % des salariés sont des hommes. Hors tourisme littoral, ce sont même 78 % des emplois qui sont occupés par des hommes. Dans le tourisme en revanche, près d'un emploi sur deux est occupé par une femme. Les jeunes sont en outre deux fois plus nombreux dans ce secteur du tourisme

► 3. Valeur ajoutée par emploi salarié selon le domaine d'activité de l'économie bleue à La Réunion en 2018



littoral : 34 % des salariés ont moins de 30 ans, contre 15 % dans les autres secteurs maritimes non touristiques.

Dans la pêche australe, les salariés proviennent d'horizons très divers. Si la majorité d'entre eux résident à La Réunion (65 %), un quart des salariés viennent de l'étranger (Ukraine, Indonésie, Madagascar, Russie, etc.) et un sur dix de métropole (essentiellement des cadres navigants). La formation de cadres dans le secteur de la pêche se développe à La Réunion. Les cadres qui habitent en métropole sont progressivement remplacés par des marins locaux. Les projets de création d'un lycée des métiers de la mer et d'un campus international des métiers de l'océan pourraient accélérer cette dynamique dans les années à venir.

Économie bleue : un secteur soutenu par l'Europe, l'État et les collectivités locales

L'économie bleue à La Réunion est soutenue par l'Europe, l'État et la Région Réunion. Par exemple, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP de 12,7 M€

pour La Réunion sur la période 2014-2021) a vocation à aider les pêcheurs et aquaculteurs à adopter des pratiques durables, aider les populations côtières à diversifier leurs activités économiques, améliorer la qualité de vie le long du littoral européen, etc. À cette enveloppe, s'ajoute le plan de compensation des surcoûts, aide européenne qui permet de compenser les surcoûts évalués dans la chaîne de valorisation des produits (34,3 M€ sur la période 2014-2021). En comptant les interventions des Fonds social européen (FSE), Fonds européen de développement régional (FEDER) et le programme Interreg Europe, ce sont près de 88,7 M€ d'aides de l'Europe qui ont été mobilisées au bénéfice du secteur sur la programmation 2014-2021.

L'État soutient aussi le secteur avec trois types d'aides, dont les contreparties nationales au FEAMP (2,1 M€ sur la période 2014-2021) font partie. Il finance par ailleurs le contrat de convergence et de transformation pour un montant prévisionnel de 4,6 M€ sur la période 2019-2022 : croissance bleue, gestion du risque en mer, avenir pour la pêche professionnelle, observation requins et pêche préventive sont certains des volets qui y sont développés pour la filière.

► L'économie bleue, une priorité pour la Région Réunion

Le secteur de l'économie bleue, soutenu par l'Union européenne, l'État et la Région Réunion, est un secteur prioritaire à La Réunion en raison de sa vocation maritime fondée sur sa position géographique et le vaste domaine maritime à sa portée, ses richesses, diversifiées mais fragiles (ressources halieutiques, biodiversité, énergies renouvelables, activités portuaires, et biotechnologies, etc.), l'étendue de ses domaines professionnels et les perspectives de croissance, qu'il dessine en faveur de l'avenir et de l'attractivité régionale de notre territoire.

À travers cette étude menée en partenariat avec l'Insee, la Région entend établir une image plus juste et actualisée de la filière, de ses potentiels afin de permettre aux décideurs d'affiner au mieux leurs stratégies et de décliner leurs actions d'accompagnement, de structuration et de rayonnement de l'économie bleue durable à La Réunion, vecteur de croissance et d'emplois, et moteur de préservation de notre biodiversité exceptionnelle.

Au-delà de ses fonctions de document statistique et d'outil d'aide à la décision, la Région Réunion souhaite également que cette étude puisse apporter un éclairage sur ce secteur en plein essor à la portée de l'ensemble de la population. Qu'ils soient professionnels, scolaires, étudiants ou autres, un panorama actualisé du secteur et de ses filières facilitera l'information, la sensibilisation, l'orientation de ses acteurs et suscitera sans doute des vocations auprès des jeunes pour les multiples métiers propres à l'économie bleue.



Huguette Bello, Présidente du Conseil régional de La Réunion

Enfin, le plan de relance pêche et aquaculture (1,9 M€ en 2021) est une aide de l'État qui soutient des investissements dans la pêche et l'aquaculture et finance une partie du projet de navire-école de la Région Réunion notamment.

► Pour comprendre

L'économie bleue rassemble les activités utilisant les ressources aquatiques ou qui ne pourraient pas exister sans la mer ou les rivières. Elle englobe tous les secteurs et toutes les industries liés aux océans, aux mers et aux côtes, qu'ils relèvent du milieu marin (comme le transport maritime, la pêche, la production d'énergie) ou du milieu terrestre (comme les ports, les chantiers navals, l'aquaculture terrestre et la production d'algues ainsi que le tourisme littoral) [Commission européenne, mai 2021].

Dans cette étude, la mesure de l'emploi lié au littoral et à la mer ne se cantonne donc pas aux activités de pêche, d'aquaculture, de conservation et de vente de poissons, de construction et de réparation navales ou de transports maritimes. Le champ est étendu à l'ensemble des douze domaines de l'économie maritime au sens de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) [Ifremer, 2013] : tourisme littoral, transport maritime et fluvial, production d'énergie, intervention publique, travaux publics maritimes et fluviaux, services parapétroliers et parageziens offshore, fabrication, pose et maintenance de câbles sous-marins, extraction de matériaux marins, assurances et banques maritimes, produits de la mer, construction et réparation navales. Le nombre d'emplois du tourisme littoral en 2018 est basée sur l'estimation, limitée à l'espace littoral, du nombre d'emplois liés à la présence de touristes [Ah-Son, 2020].

La mesure de l'emploi dans l'économie bleue, hors tourisme littoral, est issue d'une sélection d'activités économiques considérées comme maritimes. Dans les activités 100 % maritimes (pêche en mer, construction de bateaux, transports maritimes et côtiers par exemple), tout l'emploi est considéré comme maritime. En revanche, d'autres activités ne sont pas identifiées comme relevant uniquement du domaine maritime. Une liste d'activités potentiellement maritimes a été élaborée (fabrication de plats préparés, fabrication de matériels électroniques, fabrication de cordes, etc.) et une partie des établissements relevant de ces activités a été sélectionnée sur la base d'une expertise réalisée notamment par l'Insee, le Service de la donnée et des études statistiques (Sdes) du ministère de la Transition écologique et l'Ifremer.

La Région Réunion succédera à l'État pour la gestion des mesures du FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture) pour la période 2021-2027 avec une enveloppe de 46,6 M€. À titre d'exemple, pourront être financés les projets d'investissements sur les navires (sécurité, techniques de pêches durables, remotorisation, etc.), les investissements dans les points de vente de poissons frais locaux et dans les ateliers de transformation, les projets visant

à une meilleure gestion des ressources halieutiques. Les opérateurs du secteur continueront également à être aidés par le mécanisme de compensation des surcoûts, à hauteur de 32,5 M€. ●

Daniel Ah-Son (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

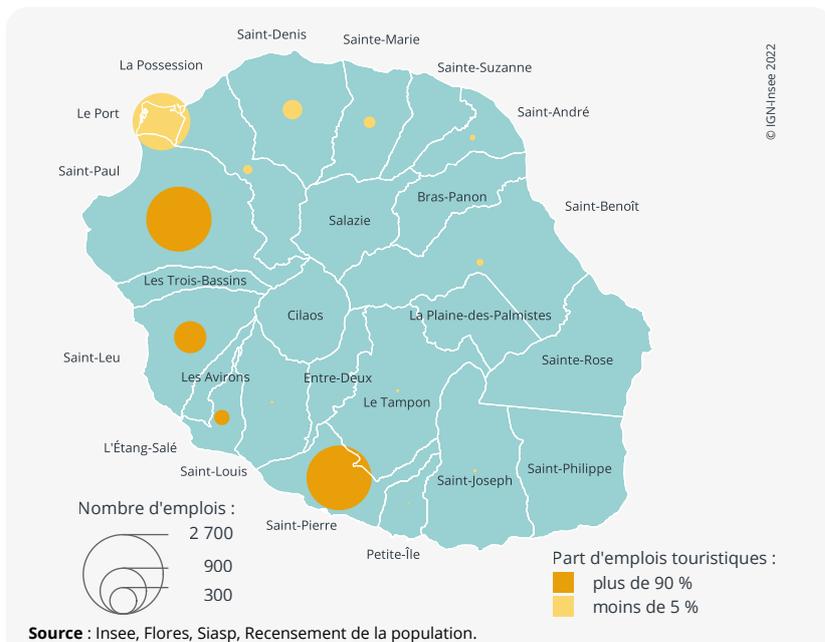
► Encadré - Près de neuf emplois salariés sur dix de l'économie bleue dans les trois communes de Saint-Paul, Saint-Pierre et Le Port

Les emplois salariés de l'économie bleue se concentrent sur trois communes à La Réunion : Saint-Paul, Saint-Pierre et Le Port rassemblent à elles trois, 86 % des emplois ► figure.

À Saint-Paul et Saint-Pierre, les emplois touristiques prédominent. Ces deux communes totalisent 9 emplois sur 10 du tourisme littoral réunionnais. Saint-Paul, et dans une moindre mesure Saint-Pierre, sont des communes balnéaires, dotées de ports de plaisance, qui attirent de nombreux touristes tout au long de l'année. En plus de la présence de nombreux restaurants, 31 % des hôtels classés sont situés à Saint-Paul et 17 % à Saint-Pierre.

Contrairement aux communes de Saint-Pierre et de Saint-Paul, la commune du Port est assez peu touristique : ce sont les emplois maritimes non touristiques qui y sont bien représentés. Hors tourisme littoral, la commune du Port regroupe aussi à elle seule 70 % des emplois maritimes de La Réunion, en lien avec la présence du complexe portuaire qui s'étend aux communes voisines de Saint-Paul et de La Possession.

► Localisation des emplois salariés de l'économie bleue en 2018 à La Réunion



► Pour en savoir plus

- **Ah-Son D.**, « Tourisme et emploi à La Réunion - Forte croissance des emplois touristiques entre 2011 et 2018 », *Insee Analyses La Réunion* n° 52, décembre 2020.
- **Creignou A.**, « Le complexe industrialo-portuaire de La Réunion entre 2012 et 2016 - Des activités maritimes en développement », *Insee Analyses La Réunion* n° 43, août 2019.
- **Creignou A.**, « État des lieux de la pêche australe en 2017 - Une activité à forte valeur ajoutée, mais très dépendante du prix de vente », *Insee Analyses La Réunion* n° 40, mai 2019.
- **Constant G., Puloc'h M.**, « L'économie bleue dans l'Outre-mer », *Les Notes de l'Institut d'émission*, ledom, janvier 2018.
- **Ardoine V., Lofti A., Perrain D.**, « L'économie bleue à La Réunion : des potentiels variés et des atouts à exploiter », *Note expresse* n° 467, ledom, septembre 2017.
- **Creignou A.**, « 4 330 emplois générés directement par le complexe industrialo-portuaire de La Réunion », *Insee Analyses La Réunion* n° 22, février 2017.
- **Colas S., Neveu-Chéramy L., Rouxel M.**, « L'économie maritime : des activités diverses et localisées », *Insee Première* n° 1573, novembre 2015.
- **Ifremer**, « Économie maritime française 2011 », *Synthèse des DEMF* 2013, 2013.

